

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 14 juillet 2022, à 18 h 00 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je soussignée Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 12e jour du mois de juillet 2022.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour du mois de juillet 2022.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-147

LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avis de convocation en y ajoutant les points suivants :

8. Demande à la ville de Métabetchouan et au MTQ.

À Madame Claire Desbiens
Madame Annie Desbiens
Madame Claudia Desbiens
Madame Claudia Tremblay
Monsieur Rémi Brassard
Monsieur Jean-Denis Martel
Madame Martine Chrétien

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Catherine Asselin, directrice générale, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil, une séance du conseil, le 14e jour de juillet 2022 à 18 h et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Ouverture
2. Présences
3. Signification d'un avis de convocation
4. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
5. Entérinassions d'adjudication de contrat – Construction d'infrastructure de traitement des eaux usées
6. Ajout d'annexe – Règlement d'emprunt 2022-05
7. Autorisation de signature – Protocole d'entente subvention PRIMEAU
8. Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 12e jour de juillet 2022

2022-148 ENTÉRINASSIONS D'ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le conseil a dû prendre une décision rapide afin de pouvoir conserver sa subvention PRIMEAU;

ATTENDU QUE la mairesse et directrice générale ont été dans l'obligation d'octroyer immédiatement le contrat Infrastructures de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la demande provenait de la ministre, Madame Andrée Laforest et la députée, Madame Nancy Guillemette ;

ATTENDU QUE pour se faire, la mairesse et la directrice générale ont contacté chaque membre du conseil afin de leur expliquer la situation et prendre leur vote;

ATTENDU QUE le conseil a accepté à l'unanimité la résolution 2022-145;

ATTENDU QUE cette séance spéciale n'a pas reçu d'avis de convocation à deux jours d'avis;

Il est proposé par Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil entérine la résolution 2022-145;
- QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Claire Desbiens et la directrice générale, Madame Catherine Asselin, à signer le contrat avec l'entreprise Paul Pedneault Inc.

2022-149 MODIFICATION ET AJOUT – RÈGLEMENT 2022-05 INTITULÉ PROJET D'INTERCEPTION ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE lors de la séance du 4 mai 2022 le Règlement 2022-05 intitulé projet d'interception et assainissement des eaux usées a été accepté;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation du montant de la subvention octroyée par le PRIMEAU en date du 26 avril 2022;

ATTENDU QUE lors de l'acceptation du règlement, l'estimation des travaux n'avait pas été jointe au règlement;

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le montant aux 3e alinéas du préambule soit modifié par le montant confirmé de la subvention, étant cinq millions cent dollars (5 000 100 \$);
- QUE dans l'article 2, la date de réception de l'envoi de confirmation soit modifiée par celle plus récente étant le 26 avril 2022;
- QUE l'article 3 soit remplacé par le suivant :
ARTICLE 3 DÉPENSE
Le conseil de la Municipalité de Saint-André est autorisé à dépenser une somme de cinq millions deux cent soixante-trois mille deux cent

soixante-deux dollars (5 263 262 \$) pour les fins du présent règlement, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Michel Brochu, en date du 7 avril 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

**2022-150 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PRIMEAU
VOLET 1.2**

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme PRIMEAU volet 1.2 afin de procéder à la construction d'infrastructures d'interception et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le 6 juin 2022, la municipalité a reçu la lettre de confirmation et le protocole d'entente de la subvention de cinq millions 100 dollars (5 000 100\$) de la part du MAMH;

ATTENDU QU'afin de conclure l'entente, la mairesse Madame Claire Desbiens, doit obtenir l'autorisation du conseil afin de procéder à la signature du dit-contrat;

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la mairesse Madame Claire Desbiens, à signer l'entente d'aide financière avec le MAMH.

2022-151 DEMANDE À LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN ET AU MTQ

ATTENDU QUE la municipalité de Métabetchouan et le ministère du Transport sont présentement en étude d'un tronçon jugé dangereux à l'intersection du rang 2 et de la route régionale 169;

ATTENDU QUE la municipalité utilise comme l'une des voies de sorties l'embranchement situé à proximité de celle étudiée;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années le trafic a augmenté au sein de cette intersection, que plusieurs citoyens ont eu des accidents ou ont évité in extremis des accidents à cet endroit et qu'un passé proche reste un accident;

ATTENDU QU'une grande majorité des citoyens de Saint-André emprunte ce chemin pour travailler, accéder au Saguenay ou se ravitailler;

ATTENDU QU'une augmentation du trafic a été remarquée depuis le développement des nouvelles rues et entreprises à proximité;

ATTENDU QUE la limite de vitesse à 90 km/h est excessive pour cet embranchement situé dans une courbe;

ATTENDU qu'à l'heure de pointe du retour au travail, les utilisateurs qui désirent prendre l'embranchement vers Saint-André en arrivant d'Alma sont aveuglés par le soleil, donc invisibles pour les voitures qui les précèdent;

ATTENDU QUE fréquemment des voitures sont immobilisées dans les deux directions afin de prendre les intersections vers Saint-André et le cœur de la municipalité de Métabetchouan, ralentissant ainsi grandement le trafic et rendant les virages périlleux;

Pour toutes ses raisons, il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité du conseil :

- QUE le ministère du Transport et la Ville de Métabetchouan ajoutent l'intersection chemin Saint-André et route régionale 169 à leur étude.
- QUE le conseil de Saint-André demeure disponible pour appuyer le ministère du Transport et la Ville de Métabetchouan dans leur étude et est intéressé à aider dans ce dossier.

2022-152

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18 h 54.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec